



Directrice de la  
publication: Madame  
Chantal Beurienne

# Bulletin municipal

## Sommaire

**Editorial.....p1**

**Comptes rendus de Conseil  
Municipal.....p2**

**Urbanisme quelques rappels.p3**

**Le Frelon Asiatique.....p4**

**Abandon de concessions.....p5**

**Cérémonie du 8 mai 1945....p6**

**Expo-Vente.....p6**

**APENO.....p7**

**ASCL.....p7**

**Les aînés de la Forêt.....p9**

**L'Amicale des Pêcheurs.....p10**

**Conseil Municipal des  
Jeunes.....p10**

**Vide-Grenier.....p11**

**Dates à retenir.....p12**

## Editorial

Notre Commune est située sur des axes importants, Orléans-Paris (RD97), Artenay-Saint Lyé la Forêt (RD106) avec une sortie d'auto-route et RN20-Saint Lyé la Forêt par les Chapelles de Chevilly.

Les évènements de 2015-2016 et la recrudescence des cambriolages dans le secteur nous incitent à mener une réflexion quant à une éventuelle installation d'un système de vidéo-protection, préconisée par la gendarmerie.

La mise en place de caméras sur la voie publique, avec raccordement du centre de supervision aux services de gendarmerie, permettrait la visualisation des plaques d'immatriculation des véhicules entrant sur notre Commune. Les images sont alors classées dans un fichier spécifique.

La gendarmerie nous propose de faire une étude gratuite de faisabilité sur notre Commune afin de mettre en exergue les points stratégiques et d'évaluer le coût du matériel nécessaire.

Au terme de la loi de finances votée pour 2016, un fonds interministériel est dédié au soutien financier à ce sujet via l'attribution de subventions. Bien sûr, cette étude ne nous engage nullement dans l'obligation de réaliser les travaux

Affaire à suivre

Cordialement,

Chantal Beurienne

## Petites règles de (bon) voisinage

Il est rappelé ici que :

- Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. La bonne solution est de les porter en déchetterie où ils seront valorisés en compost.
- Les travaux de toute nature, réalisés par les particuliers et générant des nuisances sonores, ne sont autorisés que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ; le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; et le dimanche et jours fériés de 10h00 et 12h00.

# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

## Conseil municipal du 13 janvier

- Désignation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU de la commune. Suite à la réunion de la commission des offres et de l'étude des réponses par la commission urbanisme, trois propositions ont été retenues sur les sept reçues :

MT Projets note 31	18 900 €
CDHU note 28,92	24 900 €
CMO note 26,78	25 676 €

La recommandation finale est de retenir MT Projets, choix qui est entériné par le Conseil Municipal

- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Personnel de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- Détermination des tarifs de location des salles communales  
Le Conseil décide d'une majoration de 1% du tarif des locations de salles  
Les nouveaux tarifs sont consultables sur le site internet de la commune
- Détermination des tarifs des concessions et espaces cinéraires du cimetière communal

Les tarifs des concessions sont revalorisés de 1% :

CONCESSION DE 15 ANS	: 101 €
CONCESSION DE 30 ANS	: 202 €
CONCESSION DE 50 ANS	: 303 €

Les tarifs des cavurnes, des cases du columbarium et du jardin du souvenir sont inchangés

- Tarif de fourniture et pose des compteurs d'eau sur les bâtiments neufs  
Le Conseil décide de facturer le premier compteur d'eau des logements neufs à son prix d'achat, soit aujourd'hui 48 €TTC et de facturer la main d'œuvre au tarif de 12 €
- Autorisation des paiements des investissements du budget principal et du budget du service de l'eau  
Le Conseil autorise madame le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget de l'année 2015, afin de pallier le vote tardif du budget (fin mars)
- Divers : début des travaux du nouveau restaurant scolaire

## Conseil municipal du 23 février

- Réduction de l'éclairage public. L'éclairage public coûte environ 14 000€ à la commune. Il est possible de réduire cette dépense de près d'un tiers par divers procédés : extinction de certaines rues, baisse du voltage de certains lampadaires, remplacement des ampoules (passage aux LED's). Ces procédés nécessitent le remplacement des armoires d'alimentation / commande. Une étude est en cours. Plusieurs entreprises ont été consultées et des travaux seront réalisés dès que possible : remplacement de quatre armoires, remplacement des lampes par des led, programmation de l'extinction de certaines rues, réajustement des contrats de fourniture d'électricité. Le retour sur investissement est très rapide en la matière.
- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire. Suite à l'augmentation du coût des travaux du restaurant, le contrat de l'architecte a été réévalué et a donc fait l'objet d'un avenant de + 4854 €

## Comptes-rendus des Conseils Municipaux (Suite)

### Conseil municipal du 22 mars

- Détermination des taux d'imposition de la fiscalité locale directe. Les bases d'imposition ayant été augmentées par l'Etat de 1%, le Conseil Municipal n'a pas jugé utile d'augmenter les taux d'imposition locaux qui restent donc inchangés :
  - Taxe d'habitation : 11.61 %
  - Taxe foncière bâti : 19.16 %
  - Taxe foncière non bâti : 44.66 %
- Budget principal
  - Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte de gestion et du compte administratif.
  - L'année 2015 se termine par un excédent de 152 314,65 € en fonctionnement
  - Et par un excédent de 477 980,74 € en investissement, compte tenu du fait que les factures de construction du restaurant scolaire sont loin d'être toutes arrivées.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015, budget principal
  - 001 Résultat d'investissement reporté : 72 980.74 € (Recette d'investissement)
  - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 129 114.64 € (Recette d'investissement)
  - 002 Excédent de fonctionnement reporté : 23 200 € (Recette de fonctionnement)
- Approbation du budget primitif 2016, budget principal
  - Investissement : 698 810.03 €
  - Fonctionnement : 608 668.64 €
- Budget du service de l'eau et de l'assainissement
  - Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte de gestion et du compte administratif.
  - L'année 2015 se termine par un excédent de 33 024,95 € en fonctionnement
  - Et par un excédent de 783 816,79 € en investissement, compte tenu du fait que les factures de construction de la station d'épuration sont loin d'être toutes arrivées.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015, budget eau et assainissement
  - 001 Résultat d'investissement reporté : 783 816.79 € (Recette d'investissement)
  - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 33 024.95 € (Recette d'investissement)
- Approbation du budget primitif 2016, budget eau et assainissement
  - Investissement : 1 095.250.27 €
  - Exploitation : 152 400.00 €
- Divers : Les travaux du restaurant scolaire avancent selon le planning, la couverture est en passe d'être terminée.

### Urbanisme, quelques rappels

En matière d'urbanisme, un certain nombre de règles sont méconnues, ce qui peut vous conduire à être dans l'illégalité en toute bonne foi. Nous vous rappelons donc que **nombre de travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux, voire d'un permis de construire.**

Il s'agit notamment de la création de nouvelles ouvertures dans les façades, du changement d'affectation d'une partie de votre construction (par exemple, un garage transformé en chambre pour le petit dernier), ou encore de l'édification d'un mur de clôture... **si vous avez réalisé des travaux de ce genre et oublié de les déclarer, il est possible de le faire a posteriori**, ce qui peut vous éviter des déboires, notamment à la revente de votre bien.

Par ailleurs, une construction doit être conforme au permis délivré, et cela implique notamment qu'elle soit finie : les enduits font ainsi partie de la conformité.

## Le Frelon Asiatique

Introduit en France par inadvertance il y a quelques années, le frelon asiatique (*Vespa velutina*), s'est depuis largement répandu et on le trouve maintenant dans presque toutes les régions, la nôtre n'étant pas épargnée, puisque des nids ont été trouvés dans la commune l'été dernier.

Bien que très proche du frelon européen (*Vespa crabro*), il s'en différencie par quelques caractéristiques qui le rendent dangereux.

Contrairement à certaines idées reçues, il est plutôt plus petit que son cousin européen, son venin n'est pas plus toxique et il ne réintègre jamais un nid précédemment occupé.



Par contre il a des caractéristiques qui peuvent le rendre très dangereux :

- Son dard est beaucoup plus long et costaud que celui de nos frelons, ce qui lui permet de traverser des épaisseurs de vêtements plus importantes et de piquer plusieurs fois dans la même zone du corps, d'autant plus que, contrairement à d'autres espèces, il ne perd pas son dard après avoir piqué.
- Lorsqu'une colonie se croit attaquée, elle riposte en faisant sortir un grand nombre de frelons – jusqu'à un tiers de son effectif – et quand on sait qu'un nid peut contenir de 2000 à 8000 individus, on imagine la dangerosité de la riposte. Dans ce cas, le seul comportement efficace pour sauver sa peau est la fuite le plus loin et le plus vite possible. Ne pas chercher à se protéger, toute protection est illusoire compte tenu de ce qui a été dit plus haut.
- La conséquence de ces caractéristiques est que la découverte d'un nid – on va revenir sur le sujet – doit inciter à ne pas chercher à le détruire soi-même, mais à faire intervenir un professionnel et à s'éloigner le plus possible du lieu de la découverte.

C'est le bon moment pour détecter les débuts de construction de ces nids, avant que le feuillage ne les cache à notre vue. En effet les reproductrices qui ont hiverné se remettent à l'ouvrage. Une fois terminés, les nids mesurent environ 80 cm de diamètre et de 60 cm à un mètre de haut. Contrairement au nid de nos frelons, qui ont une large ouverture vers le bas, ceux de *Vespa velutina* comportent une ou plusieurs ouvertures de petite taille sur les flancs du nid, ce qui permet de distinguer les espèces.

La plupart du temps ces nids sont construits dans de grands arbres, à 10 ou 20 mètres de haut, parfois plus. Mais on peut aussi en trouver sous un toit, dans un abri de jardin, dans une haie ou un bâtiment peu utilisé, c'est pourquoi il est possible de tomber sur une colonie par inadvertance, avec les conséquences évoquées plus haut.

A la fin de l'automne, le nid se vide de ses occupants, seules les reproductrices survivent pour passer l'hiver à l'abri, avant de se remettre au travail au printemps pour assurer la pérennité de l'espèce.

De ce qui vient d'être dit, il me paraît important de retenir ceci :

- Le printemps qui commence – enfin, on espère...- est propice à la vigilance pour détecter les tentatives de construction de nouveaux nids.
- La présence potentielle de nids dans des endroits où l'on ne va pas souvent, doit inciter à la prudence, surtout si on détecte des individus volants aux alentours.



## Le Frelon Asiatique (Suite)

- Toute présence avérée d'un nid occupé doit donner lieu à un comportement qui ne mette personne en danger : **surtout ne pas chercher à détruire le nid soi-même** mais s'adresser à la Mairie qui fournira des adresses de professionnels, se tenir éloigné du nid dans la mesure du possible jusqu'à sa destruction.
- La destruction d'un nid par une entreprise spécialisée donne lieu à la mise en place d'un périmètre de sécurité de 100 mètres pendant l'opération. Cela devrait nous conforter sur la nécessité de la plus grande prudence autour de ces sujets.

Internet regorge d'articles en tous genres sur le sujet et il est indispensable de vérifier la compétence des auteurs des publications avant. Je vous recommande le site de l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte, unité de recherche mixte Université de Tours / CNRS pilotée par Mr Eric Darrouzet, Maître de conférences à l'Université de Tours, qui dirige, en ce moment même, un projet financé par la Région Centre sur le thème du frelon asiatique et, entre autres, la mise au point d'un piège sélectif. (<http://irbi.univ-tours.fr>)

Jacques Van Belle, adjoint

## Avis de notification de constat d'abandon de concessions

Le Maire de la commune de Saint Lyé la Forêt **informe les descendants ou successeurs de :**

<i>Concessionnaire</i>	<i>n° conc</i>	<i>Type</i>	<i>Carré</i>	<i>Allée</i>	<i>n° place</i>	<i>délivrée le</i>
PELOUARD Jules	4	Perpétuelle	P	W	PL72-73	25/06/1889
DORET jules	5	Perpétuelle	P	W	PL70	04/05/1890
BRUNEAU François	6	Perpétuelle	P	W	PL68-69	06/08/1890
CHATELAIN Cécile	8	Perpétuelle	P	W	PL66-67	14/02/1892
DORET Jules	12	Perpétuelle	P	W	PL71	09/04/1893
PALLIER Jules	22	Perpétuelle	P	W	PL64	29/05/1896
BOUREAU Félix	26	Perpétuelle	P	W	PL63	23/12/1897
BOULET Marcel	27	Perpétuelle	P	W	PL61-62	18/09/1899
ROYER Henri	28	Perpétuelle	P	W	PL59	15/12/1899
BAILLON Cyrille	42	Perpétuelle	P	W	PL60	07/09/1903
PÉCHARD Antoine	43	Perpétuelle	P	W	PL58	30/04/1904
DAUVILLIER Léonie Veuve ROYER	45	Perpétuelle	P	W	PL57	18/02/1905
BONNEAU Gabriel	47	Perpétuelle	P	W	PL56	18/05/1905
BARILLET Louis	68	Perpétuelle	P	W	PL55	01/07/1905
DUPEYRIES Jean	73	Perpétuelle	P	W	PL53	10/04/1916

Qu'en application des articles L.2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le dit cimetière, **le 6 mai 2016 à 10h, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions ci-dessus désignées, et les invite, en conséquence, à assister audit constat** ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

## Cérémonie du 8 mai 1945



Comme chaque année, la Commune de Saint Lyé La Forêt commémore le 8 mai, la victoire des alliés et la fin de la seconde guerre mondiale. Avec la participation de l'association des anciens combattants, de la fanfare « l'Echo de la forêt », du Conseil Municipal des Jeunes et des élèves de l'école élémentaire de Saint Lyé La Forêt, cette journée du 8 mai est consacrée à la mémoire des combattants morts pour la France et au recueillement.

### Programme de la cérémonie

#### 10h30 :

- Rassemblement sur le parking de la Mairie

#### 10h45 :

- Départ du défilé vers le cimetière, avec la participation de la fanfare « L'Echo de la Forêt »
- Dépôt d'une gerbe au monument aux morts

#### Suivi de :

- Retour à la Salle Polyvalente
- Prestation musicale de la fanfare « L'Echo De La Forêt »
- Vin d'honneur à la Salle Polyvalente

## Expo-Vente Loisirs Créatifs



Initiation à la dentelle  
aux fuseaux



Bijoux vendus au profit du  
Burkina Faso

La Commission Loisirs remercie toutes les personnes qui ont accepté d'exposer leurs créations, de partager leur passion, et tous les visiteurs, qui ont contribué à la réussite de cette journée du 20 mars.

### **23 exposants étaient présents avec des thèmes très variés :**

dentelle, patchwork, modelage,  
carterie, stylos en bois, couture,  
points comptés, aquarelle,  
bijoux, cartonnage, broderie,  
modelage corporel,  
peinture, lutins en serviettes...



Sacs (en vente à la boulangerie)



Démonstration du tour à bois



# La vie des associations

## APENO

Le samedi 19 mars 2016, l'APENO organisait, en partenariat avec le SIRTOMRA, une matinée nettoyage et ramassage des déchets sauvages sur les sites sensibles de la commune. Une vingtaine de bénévoles de l'association ont participé.

### Résultat : 240 kg de déchets ramassés

(plastique, verre, canettes, bois, ferraille, pneu...).

Constat navrant du manque de respect de la nature et de l'environnement.

Les membres de l'APENO renouvelleront cette action l'an prochain.

**Une matinée de sensibilisation** des enfants a aussi impliqué une centaine d'enfants de l'école primaire qui se sont concentrés sur les abords des salles communales et du terrain de foot autour duquel ils ont collecté un nombre considérable de mégots, ce qui les a beaucoup impressionnés. Plus modeste que celle de leurs aînés, leur collecte leur a permis de purger la zone concernée d'une quarantaine de kilos de déchets (bouteilles, canettes mégots et objets divers) n'ayant pas leur place à cet endroit.

Un grand merci à eux et à leurs enseignants.



## ASCL

### Chasse aux œufs sous la pluie

Nous remercions et félicitons les plus téméraires. Effectivement, il fallait être courageux. Malgré la pluie qui est arrivée à l'heure (10 heures 00), les enfants étaient heureux de chercher les bouchons et les deux objets mystères. Leurs récompenses étaient bien méritées. Nous félicitons également les heureux gagnants de la tombola. Rendez vous l'année prochaine mais cette fois-ci avec le soleil.



### Soirée Bretonne

L'ASCL, en avant première, **organise une SOIRÉE BRETONNE "façon bistrot" le 30 avril 2016**. Des tables rondes, rectangles permettront de passer une soirée comme au restaurant. Au menu, kir Breton offert par l'Association, 1 à 2 galettes complètes selon votre faim et en dessert 1, 2 ou 3 crêpes garnies selon votre souhait. Le prix est de 12 euros par personne. Les boissons ne sont pas comprises.

Pour les enfants Jusqu'à 10 ans inclus, 1 galette complète et 1 à 2 crêpes garnies selon leur souhait. Le prix est de 6,00 euros par enfant.

Vous pourrez finir votre soirée comme au bistrot en jouant au tarot, belote etc....

**Les places sont limitées à 80 personnes.**

Vous pouvez réserver dès maintenant auprès de Sophie AMMELOOT au 06 23 94 61 29

### Le Centre de Loisirs 2016

Il commence **le mercredi 6 juillet pour se terminer le 29 juillet 2016**.

Les enfants de Saint Lyé la forêt et de Villereau auront dans leur cahier les papiers habituels.

Vous pouvez cependant noter les dates d'inscriptions qui auront lieu à la salle polyvalente de 18 heures 00 à 19 heures 30, le :

**20, 21 et 22 avril 2016**  
**27, 28 et 29 avril 2016**

La réunion d'information et l'assemblée générale auront lieu le jeudi 9 juin 2016 à 19 heures 30.

Pour tout renseignement avant les inscriptions, vous pouvez contacter Sophie AMMELOOT au 06 23 94 61 29

## ASCL (Suite)

### Le Centre de Loisirs 2016 (Suite)

Le Centre de Loisirs de Saint-Lyé la Forêt fonctionnera du **06 juillet 2016 au 29 juillet 2016** de **9h00 à 17h00**. Il sera ouvert à tous les enfants **nés en 2012** et ayant **12 ans** au plus tard le **31 décembre 2016**.

Il fonctionnera chaque jour du lundi au vendredi. Le repas sera pris à la cantine de Saint-Lyé la Forêt.

Une garderie sera mise en place de **7h30 à 8h45** et de **17h15 à 18h30** pour la somme de **2 €** pour le matin, **2 €** le soir pour 1 enfant, **2,50 €** pour le matin, **2,50 €** le soir pour 2 enfants, **3 €** pour le matin, **3 €** le soir pour 3 enfants.

Une semaine est prévue en mini-camp. A ce jour, le lieu n'est pas encore défini. Le lieu et l'organisation vous seront dévoilés lors de **l'Assemblée Générale et notre réunion d'information le jeudi 9 juin 2016 à 19 h30 à la salle polyvalente de Saint-Lyé la forêt – Présentation des animateurs, des emploi du temps et les sorties extérieures.**

Une participation supplémentaire de **50.00 euros** sera demandée pour la semaine de mini-camp.

La participation financière sera de **16 €** par jour et par enfant pour ceux de Saint-Lyé la Forêt et de Villereau et de **20 €** pour les enfants hors Communauté de Communes de la Forêt.

L'inscription se fera par semaine complète avec un minimum de **2 semaines, consécutives ou non, pour pouvoir participer au mini-camp.**

	<u>Commune</u>	<u>Hors CCF</u>
Soit : du 06 juillet au 08 juillet 2016 :	48,00 euros	60,00 euros
du 11 juillet au 15 juillet 2016 :	64,00 euros	80,00 euros
du 18 juillet au 22 juillet 2016 :	80,00 euros	100,00 euros
du 25 juillet au 29 juillet 2016 :	80,00 euros	100,00 euros

### **Repas de fin de Centre : le jeudi 28 juillet 2016**

### **INSCRIPTIONS**

une permanence sera ouverte à la salle polyvalente de SAINT LYE LA FORET :

**du mercredi 20 avril 2016 au vendredi 22 avril 2016 de 18 heures 30 à 19 heures 30.**

**du mercredi 27 avril 2016 au vendredi 29 avril 2016 de 18 heures 30 à 19 heures 30**

**QUOTIENT FAMILIAL : Les familles doivent fournir, impérativement à l'inscription, leur numéro d'allocationnaire afin de définir le montant d'aide auxquelles elles ont droit auprès de la CAF.**

Il est demandé aux parents de respecter impérativement **ces dates** pour inscrire vos enfants au Centre de Loisirs.

**ATTENTION : les inscriptions peuvent être stoppées en fonction du nombre maximum d'enfants et d'animateurs.**



## Les Aînés de la Forêt

### Assemblée générale

Le 30 janvier 2016 s'est tenue l'assemblée Générale des Aînés de la Forêt à la salle polyvalente. La présidente Monique Launay remercie tous les membres présents et a une pensée pour tous ceux qui affrontent la maladie au quotidien et ne peuvent être présents. Le bilan financier a été présenté par la trésorière Marie-Madeleine Lesueur. Celui-ci a connu cette année un déficit. Le rapport d'activité 2015 a été présenté par la secrétaire Monique Janton .

Suite à la démission de Mme Colette Guilbert, un nouveau membre a été élu Mme Arlette Girault. Au cours de l'assemblée générale 3 nouvelles adhésions se sont inscrites aux différentes activités du club. Le club compte à ce jour 83 adhérents.



### Les sorties

L'année 2015 a été riche en sorties et activités. Le début de l'année a commencé par la visite du FRAC à Orléans, ensuite la visite du jardin des 4 saisons à Bazoches les Gallerandes, et une journée découverte au golf de Marcilly en Villette, après-midi au Cirque de St Peterbourg, ces sorties étaient organisées par le club.

Des adhérents ont participé à un après-midi au Domaine de Courson et un voyage au Portugal organisé par les Aînés Ruraux du Loiret .



### Les activités

Les activités atelier culinaire , art floral, patchwork, modelage, marche et bowling ont repris en ce début d'année 2016. Un futur atelier couture, tricot, broderie, points comptés, crochet va être crée si un nombre suffisant d'adhérents y sont intéressées.

Les Aînés se sont retrouvés à St Jean de Braye pour découvrir la conception et la réalisation de structures qui sont posées sur des chars. Cette année, le carnaval se met au vert, avec pour thème "Déplacement Ecolo-Rigolo".

Les repas ont toujours autant de succès, raclette, buffet froid, repas d'automne et repas de Noël avec animation sont toujours au programme du club.

### Bals

Le club organise un bal au printemps et un autre à l'automne. La recette de ce bal nous permet de financer une partie des activités et des sorties du club.



## L'Amicale des Pêcheurs

### Journée Pêche à la truite suivie d'un repas (Inscription avant le 17 avril 2016)

Samedi 23 avril, l'amicale des pêcheurs organise sa journée pêche à la truite de 8h30 à 11h30 à la mare de Saint Lyé la forêt. Un empoissonnement de 150 truites sera fait.

Tarif : Adulte 14 € - Enfant - 12 ans 7€ (Emplacement limité à 35 pêcheurs)

Tarif Repas : Adulte 15 € - Enfant -12 ans 7 €

### Concours de pêche aux Mardelles (Inscription avant le 23 avril 2016)

Samedi 7 mai, l'amicale des pêcheurs organise son concours annuel de 8h30 à 11h00 à la mare des Mardelles, suivi d'un repas.

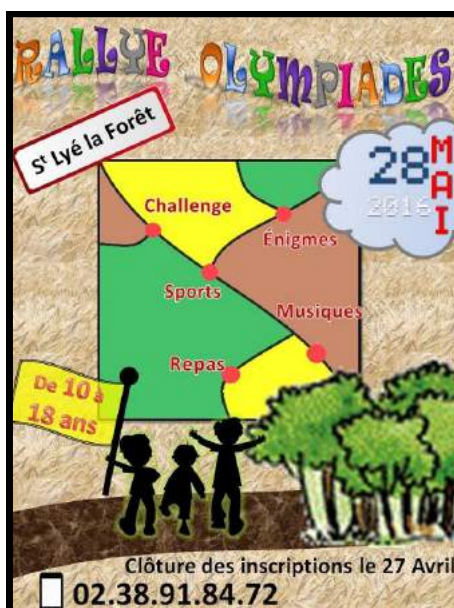
Tarif : Adulte 16 € - Enfant - 12 ans 8 € (Emplacement limité à 30 pêcheurs)

Tarif Repas : Adulte 15 € - Enfant -12 ans 7 €

Inscriptions aux deux évènements : Philippe Charbonneau 02.38.75.53.92 ou 06.22.66.41.59

Joël Personyre 02.38.91.03.04 ou 06.27.66.67.46

## Conseil Municipal des jeunes



Le CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES de Saint Lyé La Forêt organise dans l'après-midi du samedi 28 mai 2016 un rallye olympiades dans les rues du village.

Tous les jeunes de 10 à 18 ans sont invités à participer.

Au programme : activités sportives, culturelles et énigmatiques.

Les volontaires devront s'inscrire par le biais du coupon, par équipe de deux, avant le mercredi 27 avril. L'inscription est gratuite.

Le samedi 28 mai, un tirage au sort constituera des équipes de 4 .

A l'issue de ces activités, un repas partagé sera proposé en fin de journée.

### COUPON D'INSCRIPTION

Noms Prénoms : ..... et .....

souhaitent s'inscrire au rallye Olympiades du 28 mai.

Contact .....



# **SAINT-LYE**

## **la Forêt**



L'Association Sportive Tennis de Table organise

### **DIMANCHE**

### **15 MAI 2016**



### **SON**

### **21e VIDE - GRENIERS**

Horaires : 08 h – 18 h

Mise en Place : 06 h

Emplacement 6m x 4m

12 €

**Renseignements**

**Et réservations au**

**06.03.17.38.67**

# Dates à retenir

## Avril 2016



**Dimanche 17** : Rassemblement véhicules de collection VAMP

**Mercredi 20** : Conseil Municipal 20h30

**Du 20 au 22 et du 27 au 29** : Inscription au Centre de Loisirs 2016 18h-19h30

**Vendredi 22 et Samedi 23** : Loto Foot

**Samedi 23** : Journée pêche à la truite  
Amicale des Pêcheurs

**Samedi 30**: Soirée Bretonne ASCL

## Mai 2016

**Samedi 7**: Concours annuel de pêche  
Amicale des Pêcheurs

**Dimanche 8**: Cérémonie du 8 mai

**Dimanche 15** : Vide-Grenier

**Lundi 16** : Rassemblement véhicules de collection VAMP

**Samedi 28** : Rallye Olympiade CMJ



## Juin 2016



**Vendredi 3** : Tournoi Vétéran Foot 19h30

**Dimanche 5**: Tournoi Sénior Foot 9h00

**Jeudi 9**: AG ASCL 19h30

**Samedi 11** : Plateau Enfants/Parents Foot 14h30

**Dimanche 19** : Rassemblement véhicules de collection VAMP

**Samedi 25** : Conférence Médiunmité David, Au-delà de la vie  
*Contact : Catherine Chauveau 06.14.78.34.67*

### Rappel des permanences municipales

#### Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h, Mardi de 15 h à 19 h, Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h

**Téléphone**: 02 38 91 84 72 **Fax**: 02 38 91 86 44

**Courriel**: [mairie.de.st.lye@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.st.lye@wanadoo.fr)

**Site**: [www.mairie-saint-lye-la-foret.fr](http://www.mairie-saint-lye-la-foret.fr)